



Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe

Bilan des actions 2014



ercommuna



mpé -



SOMMAIRE

I. Présentation du SIAG	3
1.1 Historique et missions	3
1.2 Les missions du SIAG	3
1.3 Renouvellement du Comité syndical	3
II. Bilan Financier	4
2.1 Répartitions des postes de dépenses de fonctionnement	5
2.2 Répartitions des postes de recettes de fonctionnement	5
2.3 Répartitions des postes de dépenses d'Investissement	6
2.4 Répartitions des postes de recettes d'Investissement	6
3.1 CTMA Bassin de la Gartempe	7
3.2 Actions 2014 réalisées dans le cadre du CTMA Bassin de la Gartempe	8
3.2.1 Restauration de la végétation	8
3.2.2 Mise en conformité des ouvrages problématiques au vu de la DCE	8
3.2.3 Lutte contre les espèces végétales invasives	10
3.2.4 Lutte collective contre les ragondins et rats musqués	11
3.2.5 Travaux d'entretien 2014.....	11
3.2.6 Etude bilan affluents de la Creuse	12
3.3 Communication	13
3.3.1 Site internet : www.syndicat-gartempe.fr	13
3.3.2 Bulletins municipaux / Presse	13
3.3.3 Démarche participative sur l'eau	13
3.3.4 Sensibilisation des scolaires aux milieux aquatiques :.....	14
3.4 Déménagement du SIAG	15

I. Présentation du SIAG

1.1 Historique et missions

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe (SIAG) est un syndicat mixte fermé (il associe uniquement des communes et des EPCI).

Il a été créé en 1983 par plusieurs communes riveraines de la Gartempe, suite aux inondations très importantes de 1982 et s'étend sur deux Communautés de Communes : Communauté de Communes du Montmorillonnais et de la Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse.

Il regroupe 19 communes : Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, la Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Saint-Pierre-de-Maillé, la Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy.

1.2 Les missions du SIAG

Sous le couvert de l'intérêt général, le syndicat se substitue aux riverains pour mener une gestion cohérente du réseau hydrographique avec comme objectifs :

- Assurer le libre écoulement des eaux tout en préservant la biodiversité
- Respecter les usages et les droits d'eau tout en transcrivant sur le terrain les orientations nationales et européennes.

Le SIAG définit, met en œuvre et suit les différents programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau concernant :

- Les berges et la ripisylve
- La morphologie des cours d'eau
- La libre circulation des espèces piscicoles
- Les protections de berges
- La lutte contre les espèces invasives.

Le syndicat mène des négociations et apporte des conseils techniques aux riverains, aux collectivités et usagers en termes d'aménagement de berges, d'entretien de cours d'eau et de gestion des milieux aquatiques.

Le SIAG entretient et restaure 160 km de cours d'eau (cf. carte page 4)

1.3 Renouvellement du Comité syndical

Suite aux élections municipales du 23 et 30 mars 2014, les élus des communautés de communes du Montmorillonnais et des Vals de Gartempe et Creuse se sont réunis le 21 mai pour installer le nouveau comité syndical.

Monsieur Jean BLANCHARD a été élu président et 3 Vice-Présidents ont été élus : René GRANDIN, Yves LAURENCIER et Jean Pierre JOSEPH.

Territoire du SIAG

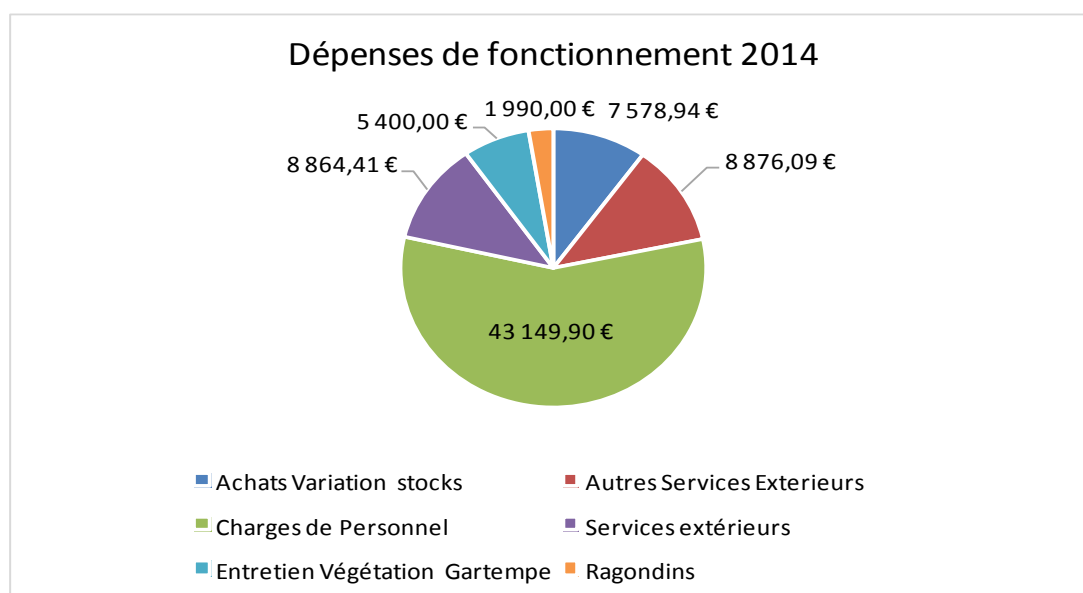


II. Bilan Financier

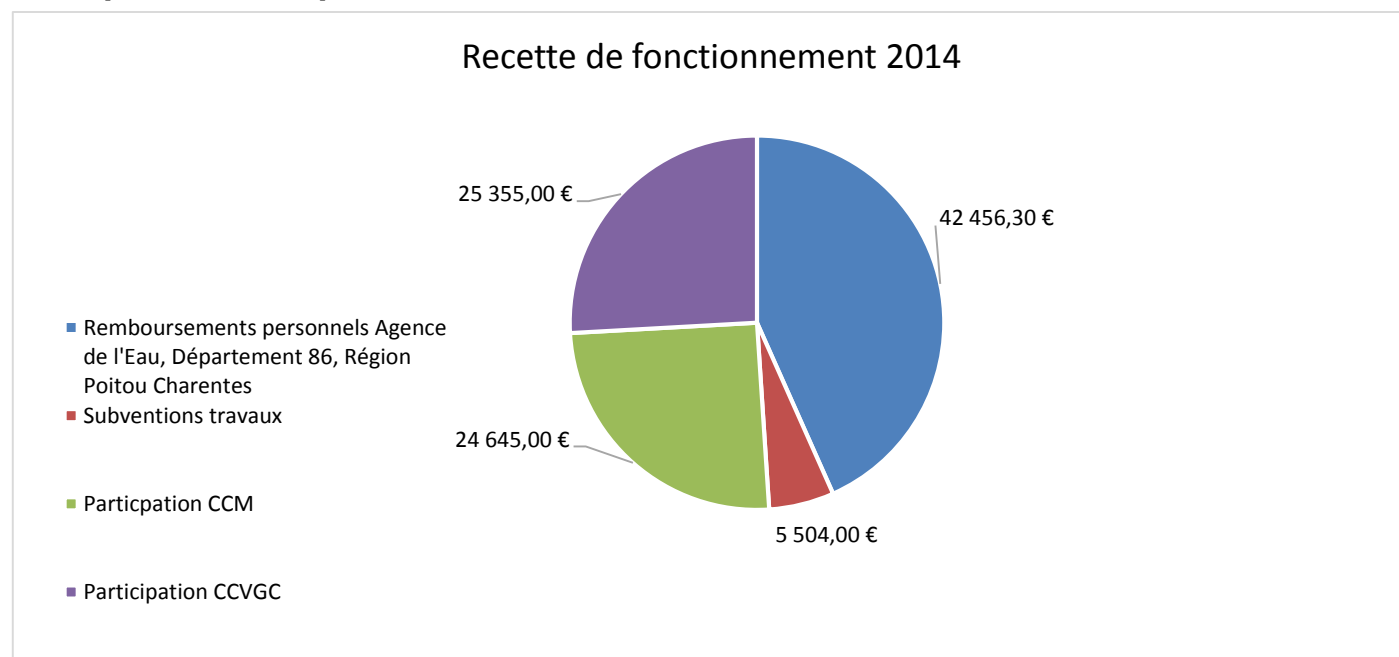
Le syndicat est financé par les contributions des deux Communautés de Communes adhérentes (Communauté de Communes du Montmorillonnais et la Communauté de Communes Val de Gartempe et Creuse) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement.

Le SIAG bénéficie d'aides financières provenant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Général de la Vienne et de la Région du Poitou-Charentes, en fonction des travaux réalisés. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

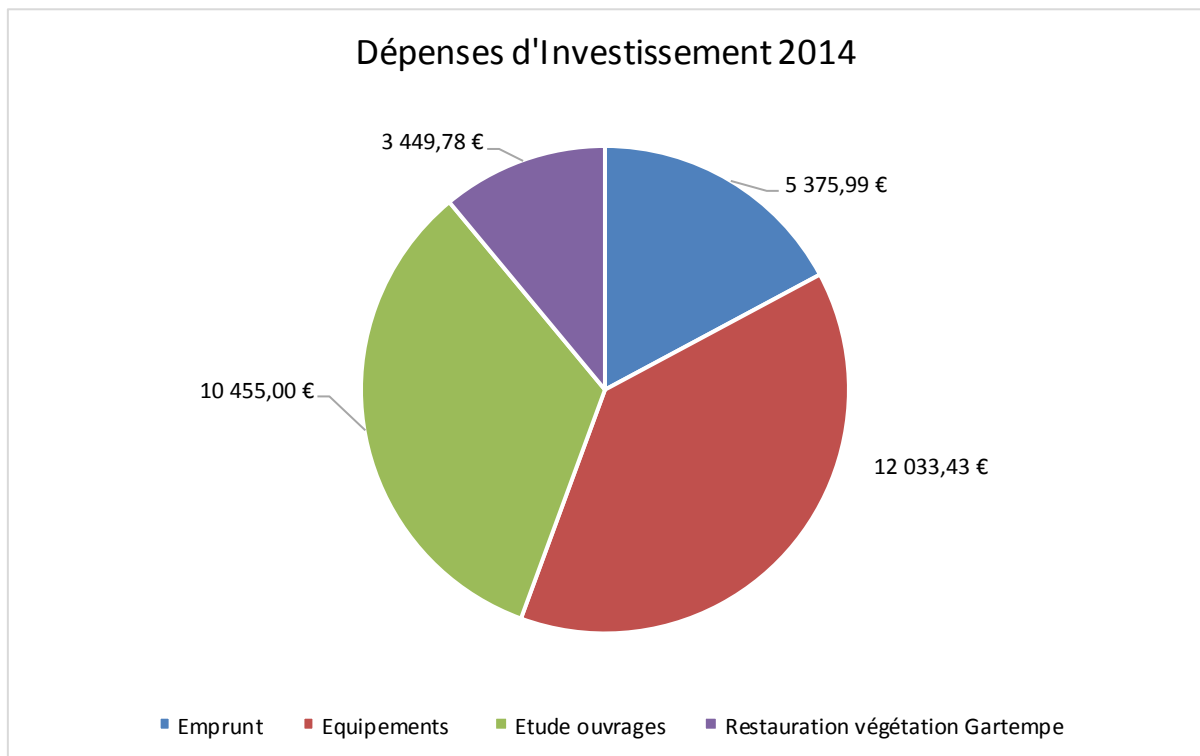
2.1 Répartitions des postes de dépenses de Fonctionnement



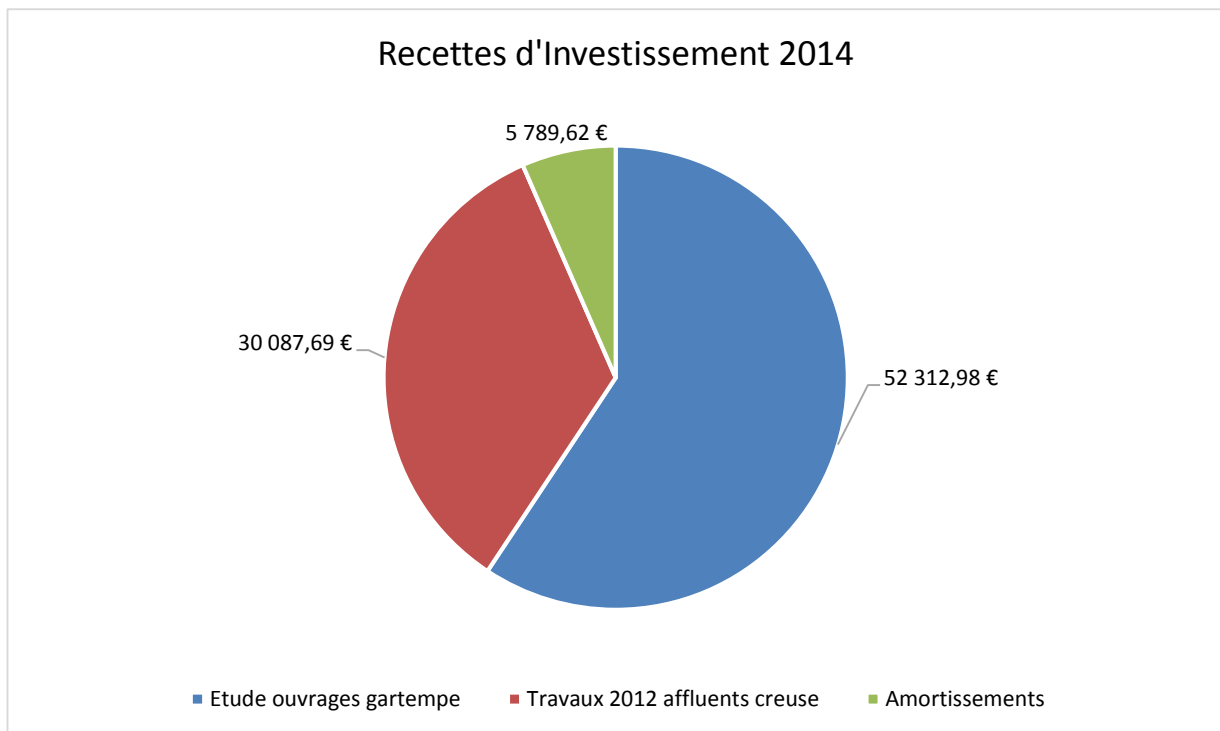
2.2 Répartitions des postes de recettes de fonctionnement



2.3 Répartitions des postes de dépenses d'Investissement



2.4 Répartitions des postes de recettes d'Investissement



III. Les principales actions du SIAG en 2014

3.1 CTMA Bassin de la Gartempe

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe, la Communauté de Communes du Montmorillonnais, le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais et la Fédération de Pêche de la Vienne ont signés un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) le 19 novembre 2014 (cf. photo ci-dessous) pour restaurer les milieux aquatiques du bassin de la Gartempe dans le département de la Vienne.



Signature du CTMA le 19 novembre 2014 à la maison des services à Montmorillon

Ce contrat 2014 – 2018 va permettre la réalisation d'actions programmées et concertées définies lors des études préalables comme la restauration de la végétation et la suppression des embâcles pour prévenir les inondations sur les 70 km de linéaire de la Gartempe.

Le Contrat Territorial Bassin de la Gartempe traduit la volonté de reconquérir la qualité des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Gartempe dans le département de la Vienne conformément à la loi sur l'eau de 2006.

L'animation du contrat et la coordination entre les maîtres d'ouvrages est assurée par le SIAG.

Ce contrat prévoit la réalisation d'actions programmées sur la période 2014-2018 pour :

- D'une part pérenniser les actions déjà réalisées dans le cadre du contrat réalisé de 2002 à 2006 sur la Gartempe
- D'autre part pour poursuivre l'amélioration de l'état des cours d'eau en réalisant de nouvelles actions pour assurer la continuité écologique

3.2 Actions 2014 réalisées dans le cadre du CTMA Bassin de la Gartempe

3.2.1 Restauration de la végétation

Le programme d'actions 2014 prévoit la restauration de la ripisylve et la suppression des embâcles sur les communes de Lathus et Saulgé. Ces travaux ont été déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2014/DDT/SEB/778.

L'ensemble des riverains ont été conviés à une réunion publique d'information pour leur expliquer la nature des travaux réalisés.

Une convention de passage a été signée entre chaque riverain et le SIAG.

Le début des travaux a été repoussé au mois d'avril 2015 compte tenu des pluies hivernales incessantes et des terrains impraticables en bordure de la Gartempe.

Les travaux 2015 auront lieu sur les communes de Saulgé, Montmorillon, Pindray et Jouhet.

Plan de financement des travaux

Coût T.T.C	Participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau		Participation prévisionnelle du Département de la Vienne		Participation prévisionnelle de la CCM	Participation prévisionnelle du SIAG
	Taux	Montant	Taux	Montant	Montant	Montant
76 760 €	50,00%	31 983 €	20,00%	15992 €	15992 €	12 793 €

3.2.2 Mise en conformité des ouvrages problématiques au vu de la DCE

La Gartempe est une rivière classée en liste 1 et en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement. De ce fait, la construction de nouveaux ouvrages est interdite et d'autre part, les propriétaires sont tenus de mettre en conformité leur ouvrage pour assurer la circulation des poissons migrateurs et un transport suffisant des sédiments.

Actuellement, 10 ouvrages ont été jugés problématiques pour la continuité écologique sur la Gartempe dans le département de la Vienne.

Le SIAG a rencontré individuellement chaque propriétaire d'ouvrage afin d'évoquer les solutions possibles pour la mise en conformité de leur ouvrage.

Compte tenu de l'importance de cette thématique et des interrogations de l'ensemble des propriétaires, le SIAG a souhaité lancer une étude sur ces ouvrages.

Celle-ci a eu pour objectif d'évaluer l'impact de chaque ouvrage sur la continuité piscicole et sédimentaire et de proposer des solutions d'aménagements permettant de restaurer la continuité

écologique, tout en prenant en compte l'ensemble des usages et les intérêts que présentent les ouvrages.

L'ensemble des propriétaires, élus et services de l'Etat ont exprimé leurs avis sur les scénarios envisagés sur les ouvrages.

En fonction de ces avis, de l'état des seuils et des intérêts liés à ces ouvrages, le SIAG a intégré les scénarios ci-dessous dans le programme de travaux du CTMA Bassin de la Gartempe :

Ouvrages	Scénarios	Coût H.T
Busserais	Passe en enrochements	168 000
L'Épine	Passe en enrochements	225 500
Prunier	Passe en enrochements	121 000
Concise	Arasement partiel	46 000
Les Dames	Passe dans le V	216 500
Lenest	Arasement partiel	54 000
Guillerand	Abaissement de 50 cm et passe en enrochements	237 500
La Prade	Arasement partiel	53 000
L'Age	Passe dans le V	212 000
Cluzeau	Passe dans le V	170 000
Total		1 503 500 €

En parallèle, le SIAG a mis en place une charte de gestion des vannages des ouvrages avec les propriétaires, par laquelle ils s'engagent à ouvrir leurs vannes du 01 novembre 2014 au 30 avril 2015 et du 01 novembre 2015 au 30 avril 2016.

L'objectif est d'évaluer pendant 2 ans si ce mode de gestion peut permettre de restaurer la continuité et répondre aux obligations des propriétaires, en lieu et place des aménagements présentés ci-dessus.

Le suivi de la gestion des vannages est assuré par le SIAG. Tous les 15 jours, le SIAG réalise des mesures de vitesses d'écoulement et de débits dans chaque vannage.



Mesure des vitesses d'écoulements

L'objectif final de cette phase expérimentale est de déterminer si l'ouverture des vannages peut permettre de restaurer la continuité écologique.

3.2.3 Lutte contre les espèces végétales invasives

Le cours de la Gartempe dans le département de la Vienne était jusqu'en 2011 faiblement concerné par l'infestation de jussie, espèce invasive originaire d'Amérique du Sud et rapportée en France pour l'aquariophilie.

Face à cette situation le SIAG a engagé depuis 2011 des travaux d'arrachage manuel de cette espèce dont les résultats sont satisfaisants.

Les travaux 2014 ont été réalisés sur un linéaire de 68 km sur les communes de Lathus, Saulgé, Montmorillon, Pindray, Jouhet, Antigny, Saint Savin, Saint Germain, Nalliers, La Bussière, Saint Pierre de Maillé, Vicq sur Gartempe et La Roche Posay.

Seuls les deux derniers kilomètres de la Gartempe avant sa confluence avec la Creuse n'ont pas pu être arrachés en 2014. L'ensemble des travaux ont été localisés sur le site ORENVA.

Evolution

En 2014, de nouvelles interventions ont été programmées en pérennisant les actions engagées sur la partie amont et en renforçant l'intervention sur la partie aval, secteur le plus contaminé.

Les photos avant et après travaux ci-dessous permettent de démontrer l'efficacité des travaux réalisés sur les herbiers de jussie.



Avant travaux



Après Travaux

Les travaux engagés depuis 2011 permettent de mettre en évidence l'intérêt majeur de la lutte engagée par le SIAG.

Le bilan 2014 s'élève à 116.5 m³ enlevé sur 68 km de linéaire contre 117 m³ en 2011 sur 2 km ce qui prouve l'effet très positif des actions engagées par le SIAG contre cette espèce invasive.

Financement des travaux

Cout TTC des Travaux	Département 86	Région Poitou Charentes	Agence de l'Eau Loire Bretagne	SIAG
33 026,40 €	5 504 €	6 605 €	9 633 €	11 284,40 €

3.2.4 Lutte collective contre les ragondins et rats musqués

Il a été organisée une lutte collective ragondins et rats musqués 2014 sur l'ensemble du territoire du SIAG. Cette lutte collective est rendue obligatoire par arrêté préfectoral n°2007/DDAF/SFEE/222 en date du 28 Juin 2007. Elle a été coordonnée par la FDGDON de la Vienne et le SIAG.

Au cours de cette lutte il a été pris un total de **574 ragondins en 2014 contre 256 en 2013, soit une hausse de 318 prises. Cette augmentation très importante peut s'expliquer par la succession de deux hivers doux et humides qui ont favorisé le développement des ragondins.**



La lutte collective réalisée par le SIAG est efficace. **En effet, depuis 2009 les prélèvements s'élèvent à un total de 2691 prises.** On peut s'interroger sur l'état des berges des cours d'eau si le SIAG n'intervenait pas.

Coût de la lutte collective

Plan de financement	
SIAG	1950 €
Coût Total	1950 €

3.2.5 Travaux d'entretien 2014

Le SIAG est intervenu en 2014 sur des embâcles et des arbres tombés dans la Gartempe pour rétablir rapidement le libre écoulement des eaux et garantir la sécurité des usagers de la Gartempe.

Les autres travaux d'entretien réalisés en 2014 ont consisté à nettoyer les passes à poissons et à couper certains arbres risquant à court terme de basculer dans la Gartempe. Ces travaux ont été réalisés par le SIAG.

Le SIAG a également rappelé à certains propriétaires, leur obligation d'entretien afin d'éviter que certains arbres morts en berge ne basculent pas dans la Gartempe. Ce mode opératoire sera poursuivi en 2015 pour essayer de limiter les interventions du SIAG aux seules phases prévues dans le futur programme de travaux.

Coût des travaux sur la végétation

Plan de financement	
SIAG	5 400 €

3.2.6 Etude bilan affluents de la Creuse

Le Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Gartempe a réalisé de 2008 à 2012 un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des berges et du lit des affluents de la Creuse.

Arrivé au terme du contrat, il convient d'évaluer les actions réalisées et les moyens mis en œuvre par le SIAG. Cette évaluation permettra de valoriser le travail du SIAG au regard des objectifs fixés par la DCE mais aussi mettre en avant les obstacles à l'atteinte du bon état d'ici 2015 qu'ils soient liés ou non aux actions et compétences du SIAG.

L'étude a débuté le 1^{er} novembre 2014 et elle est réalisée en interne par le SIAG, suite à la demande formulée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin de diminuer les coûts par rapport aux bureaux d'études pour un rendu de travail similaire.

Pour mener à bien cette mission, le SIAG a recruté Matthieu RASSINEUX au 1^{er} novembre 2014 qui est chargé de réaliser l'étude bilan affluents Creuse.

La durée de l'étude est de 1 an. Le diagnostic sera présenté fin juin 2015.

Coûts et financements

Plan de financement	
Département de la Vienne	3 000.00 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	11 500.00 €
Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse	6 000.00 €
SIAG	9 500.00 €
Montant Total TTC	30 000.00 €

3.3 Communication

3.3.1 Site internet : www.syndicat-gartempe.fr

Le SIAG s'est doté en 2014 d'un nouveau site internet. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.syndicat-gartempe.fr

Le site a pour vocation de présenter aux grands publics les actions réalisées par le SIAG et d'informer les riverains de leurs droits et devoirs.



Coût et financement de la création du site

Plan de financement	
SIAG	1 698 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	1 698 €
Coût Total	3 396 €

3.3.2 Bulletins municipaux / Presse

Chaque année le SIAG rédige une note à l'attention des bulletins municipaux de l'ensemble des communes présentes sur le territoire du syndicat.

Celle-ci a pour objectif d'informer et de présenter à la population locale, les activités réalisées par le SIAG et celles qu'il projète d'effectuer.

Les travaux et actions du SIAG ont également étaient relayés dans la presse locale. Les articles peuvent être consultés sur le site internet du SIAG.

3.3.3 Démarche participative sur l'eau :

Le SIAG a adopté une démarche de concertation qui ne se limite pas à une réunion annuelle, mais à plusieurs en fonction des projets abordés et des secteurs géographiques.

Ainsi, le SIAG a mis en place un comité technique ouvrages chargé de valider le cahier des charges et le suivi de l'étude lancée par le SIAG sur les 10 ouvrages problématiques pour la continuité écologique sur la Gartempe. Ce comité regroupe l'ensemble des élus, partenaires techniques et les représentants des propriétaires et des associations.

Le SIAG a également rencontré individuellement chaque propriétaire d'ouvrage et organisé de nombreuses réunions pour recueillir l'avis et échanger avec les propriétaires.

Concernant les affluents Creuse, l'ensemble des propriétaires et associations ont été conviés aux réunions d'informations et d'explications pour la mise en place de la dernière phase de travaux sur les affluents Creuse. De plus, bien que le SIAG réalise ces travaux sous couvert d'une DIG, il est établi une convention de travaux avec chaque propriétaire riverain.

3.3.4 Sensibilisation des scolaires aux milieux aquatiques :

Interventions en milieu scolaire

Plusieurs interventions ont été réalisées au LEPA Jean Marie Bouloux de Montmorillon et au Collège de Saint Savin sur la sensibilisation aux milieux aquatiques et au forum des métiers (explication du parcours professionnel etc.)

Le SIAG est également sollicité pour réaliser des animations dans le cadre des activités périscolaires.

Chantier jussie avec des scolaires :

Dans le cadre d'une semaine consacrée à la découverte de leur milieu professionnel, 28 élèves de 1^{ere} Bac Pro GMNF ("Gestion des Milieux Naturels et de la Faune") du Lycée Professionnel Agricole de Montmorillon ont participé à un chantier d'arrachage de jussie sur la Gartempe le 17 septembre dernier.

Cette activité a été réalisée en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe, lequel a engagé depuis 2011 des actions d'envergure pour lutter efficacement contre la prolifération exceptionnelle de cette peste végétale.

Les 28 élèves ont tout d'abord été sensibilisés sur les effets néfastes de la jussie en milieu aquatique et les méthodes pour lutter contre cette espèce. Ils ont pu aussi découvrir, avec Mickaël Martin, chargé de missions du SIAG, les différentes missions d'intérêt général menées par le SIAG sur le cours de la Gartempe.

Par la suite les élèves ont fait preuve d'un réel professionnalisme en arrachant manuellement 12 m³ d'herbiers de jussie sur la commune de La Roche Posay. Les déchets ont par la suite été évacués en déchetterie.



Arrachage de jussie par les élèves du LPA de Montmorillon

Cette journée de sensibilisation et de chantier-école peut être qualifiée de très positive. Elle a permis aux élèves d'appréhender les réalités de leur future vie professionnelle tout en participant à des actions réellement significatives pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Gartempe.

3.4 Déménagement du SIAG

Le SIAG a déménagé son bureau à la maison des services, situé 6 rue daniel Cormier à Montmorillon.

